

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 AVRIL 2019

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Budget communal

Il s'équilibre à la somme totale de 1 136 236,00 euros : 739 450,00 euros en section de fonctionnement et 396 786,00 euros en section d'investissement.

Les travaux inscrits au budget :

- Travaux aux Liorats hors eau et assainissement : 90.891 € (restes à réaliser 2018)

Les travaux nouveaux inscrits au budget :

- Remplacement de l'épareuse : 20 000 euros
- Mise en place de renvois d'eau sur le chemin des Liorats : 4800 euros
- Achat de matériel pour l'école (table avec bancs et ventilateurs) : 1100 euros
- Réfection du bassin de la Ville (devant l'ancien temple) : 8 000 euros
- Renouvellement du plan de la commune : 1500 euros
- Étude pour l'aménagement des abords du stade (mise en place d'une commission dédiée à la réflexion).

Budget de l'eau

Il s'équilibre à la somme totale de 564 066,00 euros : 401 766,00 euros en section d'investissement, 162 300,00 euros en section d'exploitation.

Les travaux inscrits au budget :

- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un assainissement collectif à La Côte du Crozet et aux Ripeaux : 4490,57 euros
- Remplacement des pompes : 14 100 euros (report 2018)
- Mise en place d'un dispositif de pompage pour la récupération du trop-plein à la citerne des Jeannots au profit des agriculteurs.
- Travaux eau et assainissement des Liorats : 307.179 € (report 2018)

Budget des transports

Il s'équilibre à la somme totale de 29 275,31 euros : 21 995,00 euros en section d'exploitation et 7280,31 euros en section d'investissement (provision pour le remplacement amorti sur 8 ans).

Les budgets sont acceptés à l'unanimité.

FISCALITE 2019

Le Conseil Municipal confirme la décision prise lors du conseil municipal du 12 février 2019 de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019 :

- Taxe habitation : 4,19%
- Taxe foncière (bâti) : 15,41%
- Taxe foncière (non bâti) : 72,25%

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal estime que conserver les compétences présente le grand intérêt d'une gestion de proximité avec beaucoup d'avantages au niveau de la réactivité dans les interventions et de la mise en place de solutions adaptées.

Pour ces raisons essentielles, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020 et de bénéficier ainsi d'un report jusqu'en 2026 pour avoir la maîtrise totale des travaux restant à réaliser pour le raccordement du cœur des Blais à l'assainissement collectif et la réfection du réseau d'eau.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications suivantes applicables au 1^{er} avril 2019 :

- Suppression de la possibilité pour un particulier de louer la salle 1 jour de semaine, (incompatibilité avec les nombreuses activités organisées à la salle, problèmes pour l'état des lieux et le nettoyage avant et après la mise à disposition en semaine).
- Ne pas appliquer le tarif préférentiel aux habitants pour le réveillon de la Saint-Sylvestre, (mesure qui existait déjà en pratique).
- Instaurer la gratuité permanente pour la location par les associations communales (les tarifs actuels prévoient une location gratuite par an et 80 € à partir de la seconde).

QUESTIONS DIVERSES

- Etude AGEDEN (Gestion Durable de l'Energie)

Rappel : Le Département subventionne les travaux générateurs d'économie d'énergie mais impose l'intervention préalable d'un bureau d'études pour un avis technique préalable et par la même occasion un état des lieux des bâtiments concernés sur les performances énergétiques.

L'étude a été réalisée par l'AGEDEN (Association de Gestion Durable de l'Energie) en présence de Cédric Paulin.

Cédric Paulin présente au Conseil le résultat de l'étude qui fait ressortir que la chaudière de la mairie est performante mais celle de l'école est vétuste.

Le remplacement des deux chaudières actuelles par des chaudières à condensation est estimé à 21 000 €. La possibilité de mettre une chaudière à bois à l'école qui dessert aussi la Mairie est estimée à 80 000 euros.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude pour finaliser le projet et se renseigner sur les aides possibles.

- Mise à disposition du local des vestiaires

Pour permettre aux jeunes de Monteynard à partir de 16 ans de se retrouver, le local des vestiaires (côté visiteurs) est mis à leur disposition à titre gracieux.

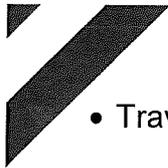
Un règlement fixant les conditions de location est validé par le Conseil Municipal.

Le bâtiment a été mis aux normes à cet effet (électricité, extincteur ...).

Le Conseil Municipal précise toutefois qu'il se réserve le droit de mettre fin à la mise à disposition si des abus sont constatés.

La parole aux élus

- Point sur les travaux des Liorats : possibilité de demander une subvention du département pour les travaux voiries. Démarrage en juin.
- Travaux à la Buissière : démarrage des travaux fin avril.

- 
- Travaux de l'Eglise, les jointements doivent être renforcés : prévus d'ici fin avril.
 - Préparation de la fête du village le 6 juillet : la réunion avec les associations (La gym, les Roues Cool, le Club de Loisirs, Le Sou des Ecoles) a eu lieu, le programme de la fête a été défini. La mairie financera la réalisation d'une banderole pour annoncer la fête du village.
 - Trail des passerelles de Monteynard : les 7 et 14 juillet. Des travaux d'élagage seront nécessaires sur certains chemins. Appel à bénévoles soit en tant que signaleur, soit au ravitaillement (grande boucle le 14 juillet), soit pour le départ (le 7 juillet entre 8h et 9h).
 - Réunion publique pour le petit Train de la Mure 23 mai à 20h à la Mine Image.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h.

Prochain conseil municipal : mardi 14 mai à 20 h